

Accompagnement des demandeurs d'asile LGBTI Rapport d'activité 2016 ARDHIS Assemblée Générale du 26 mars 2017





1. Introduction

Une des missions principales de l'ARDHIS consiste en l'accompagnement des demandeurs d'asile LGBTI dans les démarches de leur demande d'asile en France, quand celle-ci est motivée par les persécutions subies dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou des craintes de persécutions en cas de retour dans ce pays.

En 2016, le nombre de personnes accompagnées pour cette mission « asile » a connu une hausse inégalée par le passé. En effet, les nouveaux accompagnants formés entre 2014 et 2016 ont permis l'accueil et l'accompagnement d'un grand nombre de demandeurs d'asile tout au long de l'année 2016.

La transposition en droit national de la dernière refonte des directives européennes a fourni aux associations LGBTI une réelle assise légale permettant de revendiquer le droit des LGBTI étrangers à la protection internationale. La jurisprudence française reconnaît de plus en plus la nécessité pour l'OFPRA et la CNDA d'examiner avec plus de précisions la situation des LGBTI dans les pays d'origine.

À titre d'exemple, par une décision du 18 mars 2016 suivie d'un communiqué de presse du 21 mars 2016, la CNDA a consacré l'existence du groupe social des homosexuels en Côte d'Ivoire.¹

Les conséquences de ces avancées, certes louables, restent à être constatées de manière pérenne sur le terrain. Le travail de l'ARDHIS est profondément ancré dans l'accompagnement quotidien des demandeurs d'asile et ne saurait se limiter à des constats d'annonce.

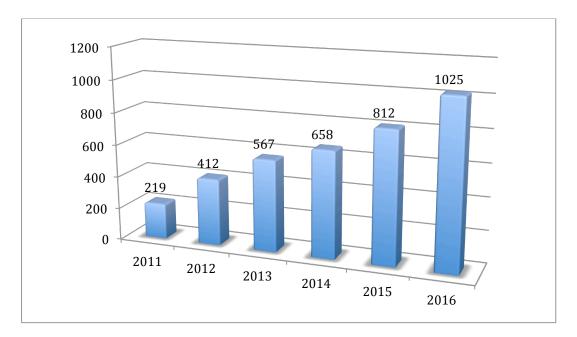
¹ http://www.cnda.fr/Ressources-juridiques-et-geopolitiques/Actualite-jurisprudentielle/Selection-de-decisions-de-la-CNDA/Le-juge-de-l-asile-consacre-l-existence-du-groupe-social-des-homosexuels-en-Cote-d-Ivoire.



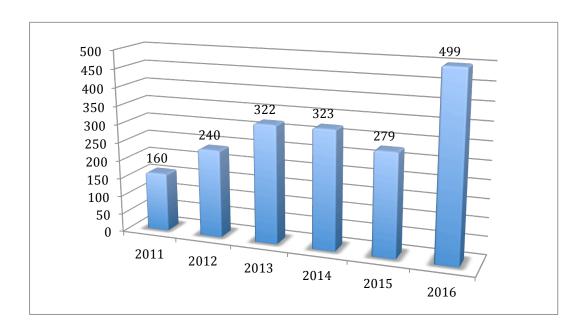
Les demandeurs, les décisions OFPRA et CNDA, les revendications

Les demandeurs d'asile accompagnés en 2016

D'année en année, le nombre de demandeurs d'asile que nous accompagnons est en augmentation : avec 1025 personnes accompagnées durant l'année 2015 (contre 812 en 2015), le volume de l'accompagnement connaît ainsi une augmentation de 26 %.



 Hausse inégalée par le passé du nombre des nouveaux arrivants inscrits lors des réunions d'accueil mensuelles dites « table ronde » ou suivis à distance, au nombre de 499 contre 279 en 2015.





Concernant le pays de provenance des demandeurs : (Cf. le tableau 1 et le tableau 2 sur le détail par zone géographique)

Alors que l'Ardhis a mis en place de nombreux points de contact (e-mail, téléphone, réseaux sociaux, etc.) pour les personnes souhaitant obtenir des informations, nous constatons qu'un nombre toujours grandissant de personnes étrangères nous contactent pour obtenir des informations sur la demande d'asile en France. La connaissance accrue qu'ont les sociétés nord-africaines de l'existence de personnes LGBTI sur leur territoire a rendu ces derniers particulièrement visibles et vulnérables aux persécutions de la part de leurs proches. Les personnes issues des classes populaires semblent tout particulièrement vulnérables et témoignent d'une incapacité à se prévaloir de la protection des autorités nationales quand celle-ci est possible.

La nouvelle visibilité des hommes homosexuels dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest semble aggraver la situation matérielle et quotidienne des communautés LGBTI dans les pays concernés. Contraints à mettre en place un grand nombre de stratégies d'évitements, de nombreux LGBTI sont poussés par le sentiment d'insécurité à fuir pour éloigner le risque de persécutions de la part de leur famille ou des autorités nationales.

Concernant l'âge et la répartition par sexe des demandeurs :

Sur l'ensemble des nouveaux demandeurs d'asile de 2016, nous constatons une moyenne d'âge de 34 ans. Le rapport entre les nombres d'hommes et de femmes baisse considérablement pour arriver à 15 % de femmes reçues à l'ARDHIS en 2016.

Tableau 1: nombre et origine des nouveaux demandeurs d'asile accompagnés par l'ARDHIS en 2016

| Zone géographique d'origine (pays concernés) | Arrivés à l'ARDHIS en 2016 | |
|--|-------------------------------|--|
| Afrique subsaharienne et australe (Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée Conakry, Kenya, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, RDC, Sénégal, Sierra Leone, Soudan Tchad, Togo, Zambie) | 367 | |
| Asie et Asie Centrale (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iran, Malaysie, Mongolie, Pakistan, Sri Lanka) | 58 | |
| Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie) | 33 | |
| Europe de l'Est et Russie (Albanie, Arménie, Géorgie, Kosovo, Russie, Turquie, Ukraine) | 26 | |
| Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Égypte, Liban, Syrie) | 12 | |
| Amérique centrale et Amérique du Sud (Bolivie, Pérou, Sainte-Lucie) | 3 | |
| Total | 499 | |

| Tableau 2 : détail des nouveaux arri | vants par pays en 2016 | | |
|--------------------------------------|------------------------|--------------|---|
| SENEGAL | 66 | GABON | 2 |
| COTE D'IVOIRE | 41 | INDE | 2 |
| SIERRA LEONE | 40 | IRAN | 2 |
| CAMEROUN | 39 | JORDANIE | 2 |
| NIGERIA | 36 | SOUDAN | 2 |
| MALI | 34 | AFGHANISTAN | 1 |
| BANGLADESH | 31 | BOLIVIE | 1 |
| RDC | 29 | ETHIOPIE | 1 |
| GUINEE CONAKRY | 24 | GEORGIE | 1 |
| ALGERIE | 17 | INDONESIE | 1 |
| MAURITANIE | 14 | KENYA | 1 |
| PAKISTAN | 13 | LYBIE | 1 |
| OUGANDA | 11 | MALAYSIE | 1 |
| RUSSIE | 10 | MAURICE | 1 |
| GAMBIE | 9 | MONGOLIE | 1 |
| TUNISIE | 9 | NIGER | 1 |
| BURKINA FASO | 6 | PALESTINE | 1 |
| MAROC | 6 | PEROU | 1 |
| SRI LANKA | 6 | SAINTE LUCIE | 1 |
| ALBANIE | 5 | SYRIE | 1 |
| TCHAD | 5 | TURQUIE | 1 |
| ARMENIE | 4 | UKRAINE | 1 |
| KOSOVO | 4 | YEMEN | 1 |
| EGYPTE | 3 | ZAMBIE | 1 |
| LIBAN | 3 | | |
| TOGO | 3 | | |
| REPUBLIQUE DU | | | |
| CONGO | 2 | | |
| | | | |

1.1. <u>Typologie des procédures suivies par l'ARDHIS</u>

L'état d'avancement des procédures au moment où les demandeurs d'asile ont pris contact avec l'ARDHIS en 2016 reste variable (avant toute démarche, après première démarche en PADA/GUDA, avant dépôt du dossier OFPRA ou après, après le rejet de l'OFPRA, en recours CNDA, après avoir été débouté de la CNDA). Nous notons que de moins en moins de demandeurs d'asile arrivent à nous contacter avant le dépôt de leur dossier à l'OFPRA.

Nos contacts réguliers avec des associations telles que La Cimade, l'Assfam (Association Service Social Familial Migrants), l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), présentes en Centres de Rétention Administrative ou en ZAPI (Zone d'attente pour personnes en instance), ou Forum Réfugiés, nous ont permis d'apporter une assistance à des personnes LGBTI en rétention et ainsi dans l'attente d'être expulsées vers leur pays d'origine. Notre soutien moral et notre expérience de la demande d'asile liée à l'orientation sexuelle et l'identité de genre ont ainsi permis à plusieurs personnes de pouvoir déposer une demande d'asile dans des conditions décentes.

Nous avons ainsi pu aider une dizaine de personnes étrangères placées en rétention à faire valoir leur droit au dépôt d'une demande d'asile et au traitement correct de celle-ci.



1.2. Les décisions de l'OFPRA et de la CNDA en 2016

En 2016, 113 demandeurs d'asile suivis par l'ARDHIS ont obtenu le statut de réfugié, accordé par l'OFPRA.

En ce qui concerne la CNDA, la Cour a annulé la décision de rejet de l'OFPRA de 57 demandeurs d'asile suivis par l'ARDHIS et a confirmé 15 décisions de rejet.

1.3. Revendications de l'ARDHIS concernant le traitement des demandeurs d'asile

Les revendications quant au traitement des demandes d'asile des étrangers accompagnés par l'ARDHIS se répètent et se précisent d'année en année :

- suppression de la liste des pays sûrs élaborée par le Conseil d'Administration de l'OFPRA et octroi des droits sociaux égaux pour tous.
- l'accès effectif aux conditions matérielles d'accueil pour tous les demandeurs d'asile tel qu'établies par la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale.
- suppression de la procédure Dublin III de façon à permettre à tout demandeur d'asile de mener la procédure dans le pays de son choix.
- l'ARDHIS demande encore et toujours de garantir aux demandeurs d'asile le bénéfice d'un entretien sans contrainte d'horaire (d'un minimum d'une heure) avec un officier de protection de l'OFPRA. Nous remarquons une nette dégradation du temps accordé aux demandeurs d'asile en entretien, des entretiens de moins de 30 minutes se multiplient.
- une meilleure formation ou sensibilisation des officiers de protection de l'OFPRA aux spécificités des personnes LGBTI demandant l'asile reste à pérenniser. En effet, les entretiens OFPRA et les décisions de rejet correspondantes en 2016 nous ont permis de confirmer les mêmes problèmes décelés les années précédentes :
 - les préjugés pouvant conduire à une attitude homophobe
 - le manque de questions pertinentes portant sur la vie amoureuse et sexuelle des requérants en vue d'aider à l'appréhension de leur orientation sexuelle
 - les stéréotypes sur la vie des gays et lesbiennes dans le pays d'origine ou selon une appréhension encore trop souvent européocentrée.
 - un discours des officiers de protection souvent inadapté au niveau d'instruction ou de compréhension des requérants



2. L'accompagnement par l'ARDHIS des demandeurs d'asile

2.1. <u>Modalités de l'accompagnement par l'ARDHIS en 2016</u>

Chaque demandeur est suivi autant que possible en « binôme » par deux accompagnants de l'ARDHIS (dont obligatoirement un accompagnant plus expérimenté).

Le temps fort de l'accompagnement des demandeurs d'asile LGBT reste la réunion d'accueil mensuelle qui réunit accompagnants et demandeurs d'asile chaque 2^{ème} samedi de chaque mois, de 11h à 14h30 au Centre LGBT Paris IdF (63 rue Beaubourg, 75003 Paris):

Afin de faire face à l'affluence des demandeurs d'asile et compte tenu des capacités limitées de l'espace d'accueil au Centre LGBT, l'accueil des demandeurs d'asile a évolué depuis septembre 2013 pour se dérouler en deux réunions séparées et consécutives :

- La première partie, de 11h à 12h30, permet aux accompagnants d'accueillir individuellement les nouveaux demandeurs de manière personnalisée afin surtout de prendre connaissance de leur situation dans le calme, de les conseiller sur les démarches à entreprendre à court terme, de les mettre en relation avec le binôme qui les accompagnera dans le processus de demande d'asile.
- La deuxième partie, de 12h30 à 14h30 environ, a pour but de faire en sorte que les connaissances et les expériences individuelles, autant celles des demandeurs d'asile que celles des accompagnants, soient partagées. Les demandeurs d'asile qui ont des informations à communiquer sur l'état d'avancement de leur procédure ou des questions, notamment sur les difficultés de différentes natures qu'ils peuvent rencontrer, peuvent prendre librement la parole. Le débat est alors possible entre tous les présents. L'expérience des uns et des autres est sollicitée pour trouver des solutions, pour susciter de l'entraide (démarches administratives, aspects sociaux, logement, santé...) et, partant, créer des liens de solidarité et de convivialité.

Nous souhaitons ainsi que se développe l'esprit associatif et militant de l'action asile, pour éviter que l'aide apportée aux demandeurs d'asile ne se limite à une approche administrative de type « guichet ».

Par ailleurs, pour faire face au nombre toujours croissant de nouveaux demandeurs sollicitant l'ARDHIS et afin de maintenir un accompagnement satisfaisant, il a été décidé de limiter le nombre de personnes prises en charge par le pôle asile à chaque réunion d'accueil mensuelle : ce nombre, en augmentation, est en général compris entre 20 et 30, <u>les personnes qui sont en situation d'urgence (remise de dossier à la préfecture ou convocation à l'entretien de l'OFPRA) et celles venant de province étant toujours accueillies en priorité.</u>

Par ailleurs, les étrangers ayant déposé leur dossier de demande d'asile en préfecture après le 20 juillet 2015 ont désormais la possibilité d'être accompagnés par un tiers lors de leur entretien à l'Ofpra. Certains accompagnants de l'Ardhis ont ainsi été désignés pour ce faire, selon leurs disponibilités. Il est notable que cette information, présente sur le site Internet de l'Ofpra, ainsi que sur les convocations a suscité de nombreuses demandes de la part d'assistants sociaux en CADA soucieux de voir l'Ardhis assister à l'entretien ce qui malheureusement n'est pas toujours possible au vu des disponibilités de nos accompagnants.

La mise à disposition par la Mairie du 10^{ème} arrondissement de plusieurs bureaux, dans l'« Espace Hittorff » situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, du lundi au jeudi de 17 à 21h nous permet de prendre des rendez-vous de travail avec les demandeurs d'asile et ainsi de construire un rapport de confidentialité et de confiance entre le demandeur et ses accompagnants.

Depuis l'été 2016, l'ARDHIS dispose d'un local situé dans le 18^{ème} arrondissement, qui permet de recevoir davantage de demandeurs d'asile dans de meilleures conditions (les trois bureaux de la Mairie du 10^{ème} arrondissement ne suffisant pas) et également de tenir des réunions entre accompagnants. Nous partageons ce local avec l'association ACCEPTESS-T avec qui nous prévoyons d'organiser des actions communes tout en bénéficiant d'une atmosphère de synergie.

En parallèle à l'accompagnement de personnes « physiques », s'ajoute un accompagnement ou un conseil « à distance » pour des demandeurs d'asile résidant hors d'Île de France et ne pouvant venir régulièrement à Paris. Ces contacts par Internet ou par téléphone se composent de conseils sur les étapes de la procédure d'asile pour les personnes étrangères LGBTI, mais aussi de réponses à des sollicitations de personnes LGBTI vivant à l'étranger, en situation problématique voire véritablement persécutées et en danger en raison de leur orientation sexuelle, mais aussi d'un accompagnement régulier durant les différentes étapes de la procédure, parfois en collaboration avec les intervenants sociaux locaux (entretien lors du passage à Paris des demandeurs d'asile).

Cette activité a vu son importance se confirmer en 2016 (du fait, entre autres choses, de la diffusion de l'information relative à l'activité de l'ARDHIS et des accompagnements passés). C'est ainsi que plusieurs dizaines de demandeurs d'asile ont pu être accompagnés tout en résidant parfois très loin de Paris : à Bordeaux, Coutances, Amiens, Clermont-Ferrand, Nantes, Orléans, Châteauroux, Limoges, Rennes, Toulouse, Marseille, Perpignan, Metz ou Strasbourg.

Tout au long de l'année, nous avons continué à alimenter plusieurs classeurs informatiques répertoriant des données clés utiles ou nécessaires à notre action :

- archivage de la jurisprudence des décisions anonymisées de la CNDA sur des cas de recours de personnes LGBTI;
- lecture critique des annulations au Conseil d'État de décision de la CNDA;
- jurisprudence administrative de l'application en France du règlement Dublin III.

Notre vigilance quant au respect d'une instruction correcte des demandes d'asiles par l'OFPRA nous a conduits à relever des manquements réguliers (par exemple : de graves contradictions entre le compterendu de l'entretien OFPRA et l'argumentation de la motivation du rejet de la demande d'asile). C'est pourquoi nous avons continué à adresser des courriers de recours gracieux dans les cas où l'instruction de l'officier de l'OFPRA nous avait semblé particulièrement lacunaire ou trop légère.

Dans le cadre des procédures d'appel à la CNDA, nous avons également décidé de ne produire qu'au cas par cas des attestations personnalisées détaillant la qualité de membre et l'engagement militant des requérants au sein de notre association afin de renforcer la crédibilité de celle-ci vis-à-vis des formations de jugement. Nous tendons par ailleurs de moins en moins à qualifier le degré de militantisme des demandeurs d'asile concernés au profit d'une critique objective du travail lacunaire de l'OFPRA.



2.2. Accompagnement social des demandeurs

L'ARDHIS dans la mesure de ses moyens apporte des aides financières ponctuelles à certains demandeurs d'asile pour le transport, le logement ou les cartes de téléphone, les bénéficiaires étant en particulier ceux qui étant en début de procédure ne bénéficient pas encore de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile ou n'en bénéficient plus lorsque, le demande d'asile est enregistrée tardivement et que les conditions matérielles d'accueil leur sont refusées.

Par ailleurs, pour les problèmes de logement et de santé, les demandeurs sont orientés vers d'autres structures, même si les solutions restent le plus souvent très difficiles pour le logement. Ceci nous a conduits à prendre de nombreux contacts avec des associations s'occupant de demandeurs d'asile comme France Terre d'Asile, le CEDRE (Secours Catholique), Médecins Sans Frontières, le COMEDE (Comité médical pour les exilés), JSR (Jesuite Service for Refugees), etc... D'autres associations agissant pour les LGBTI nous ont également aidés, comme, en particulier, le Refuge, pour l'hébergement de jeunes demandeurs d'asile de moins de 25 ans. Plusieurs demandeurs d'asile et réfugiés sont hébergés dans des familles d'accueil de l'Association Réfugiés Bienvenue.

Accompagnement des réfugiés non-francophones

Les demandeurs d'asile suivis par l'ARDHIS qui obtiennent le statut de réfugiés continuent le plus généralement à avoir besoin d'un accompagnement dans les différentes administrations (services sociaux municipaux, agences de Pôle Emploi, CAF...) où le plus souvent leurs interlocuteurs ne parlent pas anglais.

Cet accompagnement est particulièrement chronophage en ce qui concerne Paris où les structures existantes (type PSA pour les personnes sans domicile fixe) donnent jusqu'à trois rendez-vous avant que le réfugié puisse rencontrer une assistante sociale (généralement non anglophone) et obtienne ensuite un rendez-vous spécifique pour le dossier RSA et celui de la CMU, et nécessite donc une disponibilité qui restreint les accompagnants susceptibles d'être sollicités.

L'incurie manifeste de l'Administration pour les personnes reconnues réfugiées oblige encore et toujours les accompagnants de l'ARDHIS à aider les réfugiés non francophones dans leurs démarches administratives qui suivent l'obtention d'une protection internationale.

3. Organisation de l'équipe du pôle asile

Les accompagnants

Le nombre total d'accompagnants (tous bénévoles) en fin d'année 2016 était d'environ 47 (13 femmes, 34 hommes), dont environ 20 expérimentés à divers degrés, qui constituent le noyau dur de l'accompagnement.

L'échange d'informations repose de manière importante sur la communication par mail, soit entre volontaires et beaucoup via les listes de diffusion propres à l'action asile : <u>asile-exp@ardhis.org</u> pour les accompagnants expérimentés, <u>asile-neo@ardhis.org</u> pour les accompagnants les moins expérimentés.



La réunion mensuelle des accompagnants reste un moment <u>fondamental</u> de l'action du groupe « Asile », permettant l'échange d'informations sur des problèmes de suivi et sur le fonctionnement du groupe (définition et répartition des tâches : contacts avec autres associations, courriers officiels...). Celle-ci se déroule jusqu'à présent un mercredi par mois de 19h à 21h3O, à la Maison des Associations de la Mairie du 3^{ème} arrondissement de Paris.

• Les formations

La formation des nouveaux accompagnants a été poursuivie à l'occasion de deux séances réparties dans l'année. Elle constitue l'étape <u>indispensable</u> avant de commencer tout accompagnement, car elle apporte les bases nécessaires pour débuter dans l'aide aux demandeurs d'asile.

Des formations plus précises sur la loi du 7 mars 2016 et sur le règlement dit Dublin III sont à prévoir.

• Le pilotage du pôle « asile »

Le pilotage du pôle asile, baptisé « buroasile » continue à structurer ce pôle. Ce pilotage se veut opérationnel et en réfère en permanence au bureau et au Conseil d'Administration de l'ARDHIS, seules instances légitimes pour prendre des décisions importantes dans l'association.

Liste des accompagnants du pôle « asile » en 2016 :

Adrien Lefèvre Laurent Filipi
Amadou K. Lisa Derradji
Anna Fehér Luke Johnson
Aude Le Moullec-Rieu Marc Rigollet

Aude Le Moullec-Rieu Marc Rigollet
Aude Simorre Marianna Deforges
Ayoub Sadry Marion Dupourqué
Benjamin Toix Marjolaine Vignola
Bernard Cahen (Coordinateur) Maxime Belingheri

Cécile Brugerolle Mohammed Z.
Christian Grisez Myriam Ore

Christophe Caulier Nicolas Braun (Coordinateur)

Christophe Martet Pascal Humbert
Eric Lejeune Pauline Thieriot
Ewa Maizoué Pedro Garcia
Fabien Laïche Rahim A.

Franck Pellegri Sebastiano Cesario Francois Grangé Thierry Moulin

François Versele Vincent Charpentier Frédéric Chaumont (Président) Yacine Djebelnouar

Jean-Denis Seince Yann Caro

Julien Argelles
Laurent Fonmarty



4. Autres actions menées en 2016 (hors d'accompagnement)

Au cours de l'année, un certain nombre d'actions ont permis à l'ARDHIS d'accroître sa visibilité.

Participation à la CFDA (Coordination Française du Droit d'Asile)

Depuis août 2010, l'ARDHIS est membre et participe aux réunions périodiques de la CFDA, qui permettent un échange et une actualisation d'informations pour une vingtaine d'associations ou groupements (ex : Cimade, Gisti, Comede, LDH, Médecins du Monde, etc.). Un groupe de travail interne a préparé un « état des lieux » des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France, synthèse d'enquêtes sur le terrain et de discussions avec les acteurs associatifs. Cette revue d'ensemble décrit un dispositif détérioré : structures saturées, délais déraisonnables en préfecture, utilisation excessive des procédures Dublin et prioritaires, pénurie de places d'accueil, obstacles à l'accès aux couvertures sociales et sanitaires, bref le « dés-accueil » des demandeurs d'asile.

Manifestations:

- Printemps des Associations LGBT le 2 avril 2016 (tenue d'un stand)
- Village associatif à l'occasion de la manifestation IDABLHOT (Journée Internationale contre la Biphobie, la Lesbophobie, l'Homophobie, la Transphobie) le 21 mai 2016
- Marche des Fiertés du 2 juillet 2016
 - Plaidoyer, action militante :
- Réunion interassociative d'information et de partage des savoir-faire liés à la demande d'asile LGBT au Girofare, Centre LGBT de Bordeaux, le 23 avril 2016.
- Intervention lors de la table-ronde « Regards croisés sur la demande d'asile au motif de l'orientation sexuelle » organisé le 23 juin 2016 par la Mairie du 10ème arrondissement
- Participation au Séminaire ILGA (International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association) traitant de la demande d'asile fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en juillet 2016
- Rencontre au siège du HCR Paris avec des membres de cette organisation afin d'évoquer les problèmes spécifiques à la demande d'asile LGBTI (juillet 2016).
- Rencontre avec la Présidente de la CNDA, Mme de Segonzac, en octobre 2016, pour évoquer le déroulement des audiences ayant pour objet les dossiers liés à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- Soirée-débat lors du festival Migrant'Scene organisé par la Cimade de Rennes, le 23 novembre 2016, sur le thème « Migrant.e.s LGBT et droit d'asile au motif de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre » (conjointement avec Acceptess-t).
- Intervention à la conférence Réfugié.e.s homosexuel.le.s, bisexuel.le.s, trangenre, intersexué.e.s : Le parcours du combattant, organisée le 3 décembre 2016 par la Rainbow House de Bruxelles.



- Moments conviviaux
- Partage de la Galette du 20 janvier 2016
- « Pique-nique de l'été » le 10 juillet 2016 au parc Villemin
- Organisation d'un « Melting Tea » au Tango le 25 septembre 2016
- Exposition « Ici je suis bien » en décembre 2016 à la Mairie du 10ème
- Organisation périodique de fêtes au centre LGBT à l'intention de l'ensemble des membres de l'association et de leurs amis.

Une activité football au sein de l'ARDHIS a été créée en mars 2014. Celle-ci est ouverte à toutes et à tous, débutant.e.s ou expérimenté.e.s, demandeurs d'asile, réfugié.e.s, bénévoles et sympathisants. Elle a pour objectif de permettre aux personnes accompagnées par notre association de rompre leur isolement et de se rassembler régulièrement pour faire de l'exercice. Elle a permet également de contribuer à la lutte contre toutes formes de discriminations (en particulier sexisme et homophobie) dans le sport et par le sport. Une vingtaine de joueurs participent aux entrainements ou à des matchs chaque samedi à 14h à la Porte de Montreuil. (à l'exception du second samedi du mois en raison de la tenue de la réunion mensuelle du pôle asile). Une collation à l'issue de l'entrainement ou du match est ensuite propice aux échanges et à créer des liens amicaux entre les participants.

Au-delà de l'aspect purement sportif, cette activité permet de créer et développer des partenariats avec d'autres associations LGBT telles que l'association Les Dégommeuses. Une équipe de l'ARDHIS s'est jointe à cette association organisatrice de "Foot For Freedom" du 3 au 10 juin 2016, une semaine d'actions visant à sensibiliser le grand public sur les trajectoires et la condition des réfugié-e-s, en particulier LGBT.

Le partenariat mis en place depuis novembre 2016 avec l'association LGBT FrontRunners de course à pied vise à encourager l'accès à la pratique sportive par la course à pieds pour les personnes que nous accompagnons. Quelques joueurs de l'ARDHIS participent plusieurs fois par semaine aux entrainements des FrontRunners, et ceux-ci participent également une fois par mois à un match de foot.

En septembre 2016, les cours de français ont repris, après une interruption de quelques mois due au départ de l'animatrice précédente. Sur la base d'une première appréciation des profils des demandeurs, deux premiers cours ont donc été créés le samedi, dans les locaux partagés avec Acceptess-T, et d'ailleurs ouverts aux usager-e-s de cette association. Un cours (de 10h30 à 12h30) pour débutants (niveau A1), plutôt destiné aux demandeurs d'asile anglophones (anglais langue première ou seconde) ayant suivi une scolarité dans leur pays d'origine. Un cours (de 13h à 15h) pour locuteurs confirmés (niveau B2/C1), destiné aux demandeurs d'asile originaires de pays francophones (français langue première ou seconde) désirant consolider leurs compétences linguistiques et socioculturelles.

Il est rapidement apparu qu'un certain nombre de demandeurs d'asile présentaient des difficultés à l'écrit, voire n'en maîtrisaient pas du tout les codes. Aussi, un troisième cours (de 11h3O à 13h3O), destiné à l'alphabétisation, a été initié courant janvier 2017.

En moyenne, ce sont une trentaine d'élèves, originaires d'une quinzaine de pays, qui assistent chaque samedi aux trois cours.

De mars à juin 2017, l'ARDHIS accueille une stagiaire en sciences du langage, complétant ainsi l'équipe des cours de langues déjà constituée de trois personnes (un formateur, un professeur des écoles, un bénévole préparant le diplôme du DAEFLE). Cette arrivée a permis de doubler l'offre de cours, trois nouveaux cours ayant ouvert : un cours supplémentaire d'alphabétisation le mardi de 11 h à 13 h; un cours A1 le mercredi de 10 h à 12 h; un cours B2/C1 le mercredi de 12 h à 14 h.

Un travail photographique a réuni plus d'une quarantaine de demandeurs d'asile et réfugiés autour de l'idée de prendre des photos sur le thème « ici je suis bien ». C'est environ 70 clichés qui ont ainsi été réalisés et imprimés pour être exposés à la mairie du Xème arrondissement pendant deux semaines en décembre. Ce travail collectif a permis de créer une dynamique entre demandeurs d'asile et d'aider à la socialisation, aux rencontres et à l'affirmation de soi. Au travers des échanges qu'il a suscités, il a favorisé la compréhension de la culture gay et de la culture occidentale. Ce projet sera renouvelé dès le mois d'avril 2017 avec un nouveau sujet.

Les visites de Paris ont commencé en septembre et sont devenues une activité régulière et prisée de l'ARDHIS avec une quarantaine de personnes présentes chaque mois. Elles ont permis aux demandeurs d'asile et réfugiés de découvrir des éléments de l'histoire, des traditions et de la culture française et parisienne, mais également de la vie gay parisienne. Elles suscitent à chaque fois des échanges et des rencontres riches. Ce succès justifie de poursuivre cette activité en profitant des beaux jours pour allonger le temps et aller plus loin.

Grâce à des partenaires, il a été proposé une soirée d'athlétisme au stade de France en août et une soirée au Cirque Phénix en décembre. Ces deux initiatives ponctuelles ont reporté un succès certain malgré leur annonce tardive. Plus d'une vingtaine de demandeurs d'asile et réfugiés y sont venus. Elles ont permis de proposer une expérience différente et resteront pour eux des moments inoubliables riches en émotion et en joie.

5. Projets et axes d'évolution de l'action du pôle asile en 2016

Les axes d'évolution qui nous semblent importants en 2017 sont les suivants :

- Assurer le suivi des demandes de subvention en cours auprès de divers partenaires institutionnels, subventions dont le total n'équivaudra jamais le montant de la contribution des volontaires qui s'élève, pour 2016, à environ 75 000 € (somme théorique calculée sur la base de 1,2 SMIC horaire par bénévole au sein de l'activité qui est la sienne).
- Former les nouveaux accompagnants aux récentes avancées législatives
- Faire remonter les constats de notre association aux mouvements militants nationaux dans un effort commun d'amélioration de l'accueil de l'Administration des demandeurs d'asile
- L'ARDHIS est une association, mais souhaite renforcer également son rôle de communauté des demandeurs d'asile LGBTI au travers de ses différentes activités. Bien qu'ils aient fui la persécution dans leurs pays d'origine, les demandeurs sont trop souvent contraints de cacher leur orientation sexuelle en France de peur de se faire rejeter de leur communauté où ils ont pu trouver un hébergement faute de place dans le système officiel d'hébergement. Les



demandeurs d'asile nouveaux membres de l'ARDHIS font ainsi leur entrée dans une nouvelle communauté qui les accueille fraternellement et à bras ouverts.

• Ouvrir des créneaux à de nouvelles activités comme l'activité sportive. La mise en place de moments de jeux collectifs (pétanque, volley...) semble être intéressante à développer, ainsi que des passerelles vers les clubs sportifs gay comme cela a été le cas avec la course à pied ou pour l'équipe de football.

6. Conclusions

Nous ne pouvons que renouveler le constat fait les années précédentes : <u>le nombre de demandeurs</u> <u>d'asile LGBTI en France augmente fortement et constamment.</u>

La reconnaissance de l'appartenance des personnes LGBTI à un groupe social, et pouvant être persécutées en raison de cette appartenance, comme le prévoit l'amendement à la convention de Genève de 1951, est certes bien ancrée dans la réalité des décisions de l'OFPRA, mais l'ARDHIS déplore qu'elle ne le soit que de manière restrictive, comme le montre la variabilité des appréciations de l'OFPRA concernant les demandes d'asile des personnes LGBTI.

Enfin, l'ARDHIS continuera à se mobiliser pour porter ses revendications en faveur d'un droit d'asile ouvert et respectueux des personnes :

- égalité des traitements pour tous les demandeurs d'asile,
- amélioration des modalités de traitement des demandes d'asile afin que celles-ci soient respectueuses des personnes notamment en ce qui concerne les délais de convocation (Préfectures, OFPRA et CNDA) et de décision (OFPRA), mais aussi en ce qui concerne la durée des entretiens à l'OFPRA,
- améliorations des droits sociaux permettant aux demandeurs d'asile de vivre dans des conditions correctes pendant le déroulement des procédures.

Notre combat continue toujours!